

Le Genevois qui a frappé un policier a été libéré

Plaignants, prévenus et témoins ont été entendus mardi. Révélations.

Fedele Mendicino
Publié: 29.08.2018, 16h52
Mis à jour: 29.08.2018, 17h34

Partager | Imprimer | Email



Rue de Montchoisy: sur le trottoir (à g.), la terrasse où le policier a été frappé.

DR

«Je voudrais m'excuser auprès du policier du coup que je lui ai porté (...) Je ne savais pas qu'il était policier. J'ai agi par peur et en me débattant.» C'est par ces mots que D., qui a frappé un agent de la Brigade anticriminalité en civil, la nuit du 12 août aux Eaux-Vives, a exprimé ses regrets devant le policier. Le tout sous les yeux de la procureure Rita Sethi-Karam.

La «Tribune de Genève» a pris connaissance du procès-verbal de l'audience qui s'est tenue lundi au Ministère public. L'occasion de mieux comprendre les circonstances qui ont conduit le fonctionnaire à être hospitalisé durant huit jours: «J'ai été plongé dans un coma artificiel pendant une journée. J'ai au moins une quinzaine de points de suture à la tête.» Il explique avoir des flashes sur son séjour à l'Hôpital, mais aucun souvenir des événements. Il décrit des séquelles graves: surdité à une oreille à 80%, présence de sang dans le cerveau, des pertes d'équilibre et de la difficulté à trouver ses mots. Et de rendre hommage à un collègue, ancien ambulancier, qui «lui a probablement sauvé la vie»

La nuit des faits, l'agent et un autre collègue, étaient en patrouille dans le quartier des banques. Ils pistent des voleurs de voitures. Mauvaise pêche ce soir-là. Mais le pire reste à venir. À 3h30, les deux fonctionnaires en civil sont appelés en renfort pour une bagarre «qui opposait une dizaine de personnes» aux Eaux-vives. Ils ne portent pas de brassard «Police», pour des questions de discrétion selon eux. Il n'y a plus personne sur place au moment de leur arrivée. Ils quadrillent le quartier. Des gendarmes les invitent alors à se rendre à la rue de Montchoisy où se trouve un groupe de jeunes. Une autre patrouille de la police judiciaire fait de même. Les fonctionnaires se reconnaissent et se saluent.

C'est à ce moment-là, que D., leur a dit «qu'au lieu de nous saluer nous fe

rons mieux de nous rendre sur les lieux d'une bagarre. Le prévenu, défendu par Me Dimitri Tzortzis, était très excité. Il a continué à vociférer.» L'agent lui aurait demandé de se calmer et de quitter les lieux. D. avait une bouteille en main, soutient-il. «Mon collègue a voulu le repousser avec la main gauche pour augmenter la distance entre eux. Une fille a demandé à D. de se calmer et d'y aller. Sans succès.» Puis il frappe le policier au visage: «Un coup de poing direct et j'ai vu mon collègue tomber en arrière.» L'agresseur a rapidement été interpellé.

Interrogé sur ce point, D. a un tout autre souvenir de l'intervention du policier: «Il m'a dit je vais te fourre à terre. Il ne s'est pas légitimé et ne m'a pas demandé de partir.» Un second prévenu, ami de D., affirme que l'agent a tenté de l'agripper par le cou, «agressivement, sans annoncer qu'il était policier. (...) J'aurais entendu s'il avait crié police ou j'aurais vu un signe distinctif, comme un brassard». Il poursuit en affirmant que le policier est revenu deux fois à la charge de D. «C'est à ce moment que le coup (ndlr. au visage) a été porté, de légitime défense, de peur.»

Le policier s'écroule. «Sur des morceaux de verres qui étaient déjà là», précise le second prévenu qui pensait que les policiers en civil étaient juste des gens qui voulaient se battre. Et de préciser: D. ne tenait pas de bouteille. Quoi qu'il en soit l'agent saigne abondamment, confirme son collègue: «Un agent est allé chercher des compresses et je lui maintenais la tête. J'essayais de le réveiller. Il ne s'est pas réveillé. Cela a duré cinq minutes avant qu'il ne donne les premiers signes de réveil.»

Pendant ce temps, le second prévenu, qui voulait venir en aide à son ami, se fait alors maîtriser par la force. Défendu par Me Karim Raho lui est aujourd'hui reproché d'avoir voulu s'opposer à son arrestation et tenté un coup de poing à un policier. Il invoque encore un malentendu. «J'ai compris que c'étaient des policiers quand j'ai vu qu'ils étaient en train de nous menotter.»

Des témoins ont également été entendus par le Ministère public. Un homme, qui connaît les deux prévenus, assure qu'ils ne sont pas bagarreurs. Une femme, présente lors des faits, estime également que les deux prévenus se sont fait rudoyer.

Au lendemain de l'audition, D. a recouvré la liberté mais reste à la disposition de la justice.

Membre du comité du Syndicat de la police judiciaire (SPJ), Michael Berker réagit: «Nous prenons note de cette libération. Chacun de nous est bien évidemment choqué et révolté. Nous gardons tous à l'esprit l'image de notre collègue ou ami qui a échappé de peu au pire et qui est toujours meurtri dans sa chair. Et nous songeons tous au message qu'une libération aussi rapide délivre inévitablement aux auteurs de violences. Cependant, nous sommes des professionnels et la raison doit l'emporter. Il convient de nous souvenir que la mise en liberté d'un prévenu est régée par le droit, et donc par le législateur. Et que si le Magistrat l'a ordonnée, c'est qu'il a estimé que les conditions étaient réunies. Espérons simplement qu'il a été clairvoyant dans son appréciation.»

Avocat du policier agressé, Me Romain Jordan assure que son client a vu la mort de près: «Sans le hasard ayant voulu que l'un des policiers sur place soit un ancien ambulancier, il aurait pu décéder sur place. La version du prévenu n'est guère crédible. Le Ministère public a pu mettre en évidence que les amis de D. s'étaient concertés avant leur audition alors qu'ils avaient interdiction d'évoquer l'affaire. L'un d'eux a même reconnu qu'il était impossible de différencier ses propres suppositions du véritable déroulement des faits. Le travail de policier est difficile et la transgression majeure que représente son agression lâche et violente est insupportable. Il faut dire ici aux forces de l'ordre notre reconnaissance et admiration.»

Me Tzortzis, avocat du prévenu qui a frappé le policier: «Quand la police arrive sur place, la bagarre ne concerne en rien mon client. Il se trouve à plusieurs dizaines de mètres de la bagarre. Mis à part le collègue de l'inspecteur blessé, les témoins entendus confirment intégralement les affirmations de mon client qui dit que le policier ne s'est jamais légitimé. Et qu'il n'avait aucun signe distinctif. Ce sont ces circonstances, qui lui ont fait croire qu'il se trouvait en état de légitime défense. Il pensait qu'une des personnes impliquées dans la bagarre venait l'agresser pour avoir dénoncé aux gendarmes la bagarre.»

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur de la communauté à feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre

Les plus lus

Live Drame de Crans-Montana
Toutes les victimes identifiées ont été identifiées

Vers le Ticker →

Drame de Crans-Montana
Au moins cinq jeunes Genevois sont morts parmi les blessés

Drame de Crans-Montana
Un poste de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halperin

Drame de Crans-Montana
La mousse phénolique a été déclenchée dans le magasin